

COMMUNE DE SÉGLIEN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 20 mars 2023 à 20H00

L'an deux mil vingt-trois, le 20 mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle multifonctions sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, maire, suivant convocation faite le 14 mars 2023.

Etaient présents : Laurent GANIVET, Anne-Laure BERNARD, Nathalie CHRISTIEN, Delphine LE COGUIC, Caroline LE MORZADEC, Audrey VAILLIER, Christian LE DANVIC, Alain LE FUR, Alexandre LE STRAT, Patrick POMMÉ, Jérôme THOMAS

Etai(en)t absent(s) excusé(s) : Daniel DARCEL (procuration à Alain LE FUR)

Absent :

Secrétaire de séance : Christian LE DANVIC

Début de séance à 20h00

Laurent GANIVET procède au vote du compte-rendu de la séance du 6 février 2023.
Aucune objection de la part des élus, le compte-rendu est donc adopté.

1- Commission « Travaux »

❖ Rénovation et extension de la mairie

P. POMME prend la parole et présente l'état d'avancement du projet : sur la partie extension le gros œuvre est terminé, il reste les joints de parement extérieurs à effectuer. Les lots chauffage et électricité sont réalisés à 80%. Le lot cloison/isolation est terminé à 70%, il reste les hauteurs de la cathédrale à effectuer. Concernant le lot carrelage/faïence la chape a commencé jeudi mais suite à une panne technique, le camion n'a pas pu intervenir vendredi, le reste de la chape a été coulé lundi matin. Maintenant il faut attendre un délai de 3 jours avant de pouvoir marcher dessus. Au niveau de la toiture il reste les couvertines à mettre en place.

Sur la partie rénovation le gros œuvre est terminé, les fluides sont également terminés à 40%. Les travaux cloison/isolation ne sont pas encore commencés. Les huisseries bois sont quasiment toutes posées, il reste 1 fenêtre à mettre en place (lors de la réception un des carreaux était cassé). Au niveau de la toiture tout est à faire : pose des châssis de toit, remaniage des ardoises avec le changement des crochets.

L'intérieur des toilettes publiques a été démoli en régie. Le gros œuvre ne va pas tarder à intervenir. Le plafond à l'intérieur des toilettes publiques étant en très bon état, le choix a été fait de le conserver.

L. GANIVET prend la parole et remercie P. POMME, G. TALHOUET ainsi que Michel et Sylvie pour la démolition des toilettes.

Concernant l'achat du mobilier pour la nouvelle Mairie, L. GANIVET, P. POMME et J. PENSIVY ont reçu 2 entreprises du secteur pour effectuer un devis. A ce jour les 2 entreprises ont renvoyé en Mairie leur proposition tarifaire. La différence de prix étant assez conséquente les élus vont leur demander un complément d'information notamment sur la gamme des produits.

P. POMME énumère les autres travaux à venir : empierrement du chemin au niveau des terrains rue du presbytère, travaux de drainage autour la chapelle St Zenon, programme voirie

2 – Commission « Finances »

❖ Comptes administratifs 2022 et comptes de gestion 2022

- **Commune** : la section de fonctionnement dégage un excédent de 222 996,50 euros les principales dépenses sont les charges de personnel et les charges à caractère général. La section d'investissement présente un excédent net avec les reports de 236 145, euros, les principales dépenses sont les travaux de voirie, les travaux de la mairie, la fin des travaux au stade. À la suite de l'analyse effectuée par le Conseiller au Décideurs Locaux (CDL) le désendettement de la commune s'élève à 3.97 années.
- **Lotissement Park Avalou** : la section de fonctionnement est déficitaire à hauteur de 47 257,02 euros et la section d'investissement présente un excédent de 4 682,92 euros
- **Photovoltaïque** : la section d'exploitation présente un excédent net de clôture de 15 499,96 euros et la section d'investissement est également excédentaire à hauteur de 9 297,00 euros

Les comptes de gestion établis par le Service de Gestion Comptable de Pontivy correspondent parfaitement aux comptes administratifs présentés.

➤ Le conseil municipal approuve à l'unanimité les Comptes administratifs 2022 et les comptes de gestion présentés

❖ Affectation du résultat

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance des résultats de clôture suivants :

- En fonctionnement un résultat excédentaire de 222 996,50 euros
- En investissement un résultat net déficitaire de 4 454,32 euros auquel il faut ajouter l'excédent de report de 311 048,38 euros. Cela représente pour la section d'investissement un excédent net de clôture de 236 145,04 euros.

➤ Décide de reporter les sommes de la façon suivante :

- **En recette de fonctionnement au R 002 : 222 996, 50 euros**
- **En dépense d'investissement au D 001 : 74 904.34**
- **Précise qu'en raison du résultat net de clôture sur la section d'investissement, il n'y a pas de besoin de financement donc pas besoin d'affecter un montant au compte 1068**

❖ Vote des taux d'imposition 2023

L. GANIVET rappelle que de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est effective depuis 2020 pour 80% des contribuables. Concernant les 20% restants (déterminés en fonction d'un niveau de ressources) la suppression de cet impôt s'est effectuée en trois ans jusqu'en 2023 (réduction de 30% en 2021, 65% en 2022 et totalité en 2023). Ainsi au 1er janvier 2023, plus aucun contribuable ne paie la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis cette réforme, les communes bénéficient chaque année à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Depuis 2020, le taux de la Taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de la Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts.

Vu le contexte économique tendu, la commune ne souhaite pas mettre une pression fiscale en plus pour les administrés et propose de maintenir les taux d'imposition sans augmentation. Cependant L. GANIVET précise que les administrés vont malheureusement voir leurs impôts augmenter mais cela est dû à l'augmentation des bases fiscales. Ces dernières évoluent suivant l'inflation, ce n'est aucunement une décision communale.

➤ **Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré, DECIDE de fixer les taux d'imposition en 2023 à chacune des taxes directes locales comme suit :**

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties 31.15 %**

(taux global qui se décompose de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 15.89 % additionné à la part départementale à 15.26%)

- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties 33.84 %**

- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants 8.79 %**

❖ Vote des budgets primitifs 2023

Budget Primitif Commune

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 739 496,50 € et en section d'investissement à la somme de 1 893 602,56 € soit un total de 2 633 099,06 €.

Les principales dépenses d'investissement concernent la réhabilitation et l'extension de la mairie pour 950 000 €, le programme voirie 2023 pour 127 500 € et le rachat de la Tavarn auprès de l'EPF 22 000 €

➤ **Le budget primitif communal 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.**

Budget Primitif Lotissement Park Avalou

Monsieur le Maire présente le budget primitif du lotissement Park Avalou qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 76 095,10 € et en section d'investissement à la somme de 33 516,00 € soit un total de 109 611,10 €.

➤ **Le budget primitif du lotissement 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.**

Budget Primitif Photovoltaïque

Monsieur le Maire présente le budget primitif photovoltaïque qui s'équilibre en section d'exploitation à la somme de 17 299,96 € et en section d'investissement à la somme de 26 396,96 € soit un total de 43 696,92 €.

➤ **Le budget primitif photovoltaïque 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.**

3- Pontivy Communauté

❖ Programme voirie 2023

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal le programme voirie proposé par la commission travaux au titre de l'année 2023. Ce programme est estimé à 101 818,54 € HT suivant l'étude réalisée par le service ATESAT de Pontivy Communauté.

Fin 2022 la commune a pu bénéficier de l'aide exceptionnelle de 50 000 € du Département du Morbihan. Le Conseil Municipal avait décidé de flécher cette aide au programme voirie 2023.

Le plan de financement est établi comme suit :

Programme voirie 2023					
Dépenses			Plan de financement		
Lieux des travaux	Distance en ML	Coût € HT (estimatif)	Organismes	Montant €	Taux %
Voie communale n°2 - Route de LANGOËLAN Du cimetière au croisement de Penbos	955	50 329,86	Département du MORBIHAN – Subvention exceptionnelle	50 000,00	49,11
Route de NOGUEL	130	6 746,01	Département du MORBIHAN - Subvention PST	10 940,00	10,74
Voie communale n°2 - Route de LANGOËLAN Croisement Quénécalec vers croisement Pont à Houarn	242	12 713,75	PONTIVY Communauté - Fonds de concours Voirie	18 000,00	17,68
Quénécalec	343	14 288,32	Commune de SÉGLIEN	22 878,54	22,47
Kerbernèze	430	12 700,00			
Route du Presbytère	50	5 040,60			
TOTAL	2 150,00	101 818,54	TOTAL	101 818,54	100

➤ Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Accepte le plan de financement tel que proposé ci-dessus,
- Sollicite le fonds de concours de Pontivy Communauté concernant ce programme voirie 2023,
- Autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Questions diverses :

- Le bulletin municipal a été édité, les élus peuvent faire la distribution.
- L. GANIVET et N. CHRISTIEN ont rencontré la société AXIANS pour évoquer les travaux qui seront à effectuer pour la mise en place des antennes téléphoniques.
- P. POMME fait savoir qu'il y aura des travaux sur le réseau de distribution d'eau potable de la rue du Murio vers le Maindy. Ces travaux débuteront courant septembre pour une durée de 5 semaines. Lors de la réunion à Pontivy Communauté, P. POMME a soulevé le fait qu'il y a le passage régulier du transporteur laitier et que les travaux risquent de tomber également pendant la période d'ensilage.
- L'opération des nettoyages des bords des routes s'est déroulée du 4 au 12 mars. Cette année ce ramassage représente 22 sacs jaunes / 5 sacs de déchets ménagers / beaucoup de bouteilles en verre / un pare choc

Fin de séance à 22h20